

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 4 MAI 2026**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à 19 h à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 1
Mme Christina Beaumont	Conseillère siège # 3
M. Yvan Paquet	Conseiller siège # 4
Mme Édith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Isabelle Quirion	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Cédric Champagne.

Sont également présents :

M. Ibrahima Nguirane, directeur général et greffier-trésorier  
Mme Manon Vandal, adjointe à la direction générale et au greffe

Est absente :

Mme Isabelle Moisan Conseillère siège # 2

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire M. Cédric Champagne qui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

81-04-05-26

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour a été remis à chaque membre du Conseil municipal;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Christina Beaumont,  
**APPUYÉE PAR** Mme Isabelle Quirion,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant tel que présenté.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 7 avril 2026

## 2. SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 4. ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Adoption du *Règlement # 504-26* abrogeant le *Règlement # 452-18 portant sur le traitement des élus-es municipaux*
- 4.3 Ressources humaines – Autorisation d'embaucher un étudiant au poste de manœuvre à l'entretien aux travaux publics pour la saison estivale 2026
- 4.4 Télévision communautaire (CJSR) – Nomination d'un représentant au conseil d'administration
- 4.5 Les soirées du Gala Louis-Jobin – Demande de commandite

- 4.6 Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – Service d’assistance juridique
- 4.7 Entente entre la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et le Centre Vacances Lac Simon (CVLS)
- 4.8 Entente entre la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et le Comité de requalification de l’église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP)

## **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Rapport écrit de l’inspecteur en urbanisme et en environnement

## **6. VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Rapport écrit du responsable des travaux publics
- 6.2 Approbation du Bilan de la Stratégie municipale d’économie d’eau potable pour 2024
- 6.3 Offre de distribution de compost – Printemps 2026

## **7. LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Rapport écrit de l’agent de développement économique, touristique, responsable du service des loisirs et de la culture

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Rapport du service d’incendie de la Ville de Saint-Raymond

## **9. RAPPORTS DES COMITÉS**

- 9.1 Comité de la famille, des sports et du développement communautaire

## **10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. VARIA**

- 12.1 Demande de soutien – Comité Vas-y

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

82-04-05-26

### **1.2 Adoption du procès-verbal du 7 avril 2026**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du procès-verbal de la séance a été remis à chaque membre du Conseil municipal, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE M. Jean-René Côté,**

**APPUYÉE PAR M. Yvan Paquet,**

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D’ADOPTER** le procès-verbal du 7 avril 2026 tel que présenté.

## **2. SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des échanges ont lieu sur divers sujets d’intérêt pour les citoyennes et citoyens, notamment :

- Le Règlement portant sur le traitement des élus-es municipaux plus spécifiquement le point 11 – Allocation de transition

#### 4. ADMINISTRATION

83-04-05-26

##### 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer et des chèques;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Christina Beaumont,

APPUYÉE PAR Mme Isabelle Quirion,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'ACCEPTER la présentation des comptes payés au montant 137 241,94 \$, de payer les comptes à payer au montant de 172 571,02 \$, et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

ADOPTÉE.

84-04-05-26

##### 4.2 Adoption du Règlement # 504-26 abrogeant le Règlement # 452-18 portant sur le traitement des élus-es municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité a adopté le 3 avril 2018 le *Règlement # 452-18 portant sur le Traitement des élus-es municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) donne au Conseil municipal les pouvoirs de fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de réviser le traitement des élus-es municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Règlement # 504-26 abrogeant le Règlement # 452-18 portant sur le traitement des élus-es municipaux* est déposé pour adoption;

SUR LA PROPOSITION DE Mme Édith Cooke,

APPUYÉE PAR Mme Christina Beaumont,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :

- QUE le Règlement # 504-26, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit adopté.

Les conseillères et conseillers ont voté unanimement, incluant la voix du maire, en faveur de la résolution.

ADOPTÉE.

85-04-05-26

##### 4.3 Ressources humaines – Autorisation d'embaucher un étudiant au poste de manœuvre à l'entretien aux travaux publics pour la saison estivale 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour embaucher un étudiant au poste de manœuvre à l'entretien des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite pourvoir le poste de manœuvre à l'entretien aux travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet étudiant représente une aide supplémentaire à l'entretien pendant la saison estivale;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Édith Cooke,

**APPUYÉE PAR** M. Yvan Paquet,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Louis Hamel au poste de manœuvre à l'entretien des travaux publics, selon les conditions de travail en vigueur à la Municipalité et en conformité avec les exigences du programme d'Emploi et Développement social Canada (EDSC);
- **QUE** son entrée en fonction soit déterminée ultérieurement par la direction générale.

**ADOPTÉE.**

86-04-05-26

**4.4 Télévision communautaire (CJSR) – Nomination d'un représentant au conseil d'administration**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une demande pour la participation d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de la télévision communautaire (CJSR);

**CONSIDÉRANT QUE** dans un contexte où la collaboration entre les instances municipales et les organismes du milieu contribue activement à la vitalité et à la cohésion de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation d'un représentant issu du milieu municipal au sein du conseil d'administration de CJSR permettrait notamment de favoriser une meilleure compréhension des réalités locales, de renforcer les liens entre les organisations du territoire et de contribuer à une concertation plus étroite entre les différents acteurs du milieu;

**CONSIDÉRANT** son parcours en communication, son expérience en journalisme, son engagement soutenu dans la communauté et les fonctions qu'il occupe au sein de l'équipe municipale;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Christina Beaumont,

**APPUYÉE PAR** Mme Isabelle Quirion,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'AUTORISER** M. Danick Julien à siéger au conseil d'administration de la télévision communautaire (CJSR) à titre de représentant de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

87-04-05-26

**4.5 Les soirées Gala Louis-Jobin – Demande de commandite**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite pour les deux soirées méritas de l'École secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux soirées ont pour objectif de souligner les réussites, les efforts et le parcours des élèves sous forme de remise de prix incluant quelques numéros artistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance des avantages octroyés aux dons de 200 \$ et plus et 199 \$ et moins;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Édith Cooke,

**APPUYÉE PAR** Mme Isabelle Quirion,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'OCTROYER** un montant de 200 \$ à titre de commandite pour les deux soirées méritas de l'École secondaire Louis-Jobin;
- **DE PAYER** la dépense au poste budgétaire # 02-19000-970.

**ADOPTÉE.**

88-04-05-26

**4.6 Fédération québécoise des Municipalités (FQM) - Service d'accompagnement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en droit municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 230 \$;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail et en droit municipal;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Isabelle Quirion,

**APPUYÉ PAR** Mme Christina Beaumont,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** la Municipalité mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur;
- **QUE** la Municipalité mandate le Service d'assistance juridique afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de droit municipal, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**ADOPTÉE.**

89-04-05-26

**4.7 Entente entre la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et le Centre Vacances Lac Simon (CVLS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf est propriétaire de la Plage Eau Claire et des chalets locatifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Vacances Lac Simon (CVLS) exploite un centre de plein air à proximité et possède l'expertise requise pour assurer la gestion d'infrastructures récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité de confier à un tiers la gestion de tels équipements;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Isabelle Quirion,

**APPUYÉE PAR** Mme Christina Beaumont,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** le Conseil municipal approuve la délégation de la gestion de la Plage Eau Claire, des chalets locatifs municipaux, du casse-croûte et du mini-dépanneur au Centre Vacances Lac Simon (CVLS);

- **QUE** le Conseil municipal autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de gestion;
- **QUE** la présente résolution soit transmise au Centre Vacances Lac Simon (CVLS).

**ADOPTÉE.**

90-04-05-26

**4.8 Entente entre la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et le Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP)**

**CONSIDÉRANT** le Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission la requalification de l'église en un espace communautaire multifonctionnel au bénéfice de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf a manifesté sa volonté d'appuyer le projet communautaire porté par le CRÉSLP, notamment par l'adoption d'une résolution confirmant son intention de conclure une entente de partenariat;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRÉSLP a adopté, le 20 avril 2026, la résolution CA-2026-04-20-01 manifestant son intention ferme d'acquérir l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf au prix symbolique d'un dollar (1 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'entente de partenariat a été rédigé et validé juridiquement afin d'assurer la conformité légale et la protection des intérêts de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente s'inscrit dans les pouvoirs conférés à la Municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*, notamment en matière de culture, de loisirs et d'activités communautaires;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Christina Beaumont,

**APPUYÉE PAR** Mme Édith Cooke,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf s'engage à signer l'entente de partenariat à intervenir entre la Municipalité et le Comité de requalification de l'église de Saint-Léonard-de-Portneuf (CRÉSLP);
- **QUE** cette entente entre en vigueur conformément aux modalités qui y sont prévues, notamment à compter de sa signature officielle par les Parties;
- **QUE** le Conseil municipal autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de partenariat pour et au nom de la Municipalité;
- **QUE** la présente résolution soit transmise au CRÉSLP à titre de confirmation officielle de l'engagement de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**5.1 Rapports écrits de l'inspecteur en urbanisme et en environnement – Avril 2026**

Mme Isabelle Quirion procède à la lecture du rapport et présente les faits saillants. Elle rappelle également de faire les demandes de permis requises.

**6. VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.1 Rapport écrit du responsable des travaux publics**

M. Yvan Paquet procède à la lecture du rapport et présente les faits saillants. Il rappelle que dans un souci d'économie d'eau potable il est de bonne pratique de ne pas arroser son asphalte.

91-04-05-26

## 6.2 Approbation du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige des municipalités la mise en œuvre et le suivi d'une Stratégie municipale d'économie d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024 a été produit conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bilan présente les actions réalisées, les résultats obtenus ainsi que les indicateurs requis;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Isabelle Quirion,

**APPUYÉE PAR** M. Yvan Paquet,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'APPROUVER** le Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- **DE PRENDRE ACTE** des actions réalisées et de poursuivre les efforts municipaux visant une utilisation responsable et durable de l'eau potable.

**ADOPTÉE.**

92-04-05-26

## 6.3 Offre de distribution de compost – Printemps 2026

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de RÉCOLO pour la distribution gratuite de compost a été reçue et acceptée par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative est très populaire auprès des citoyennes et citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le transport du compost est à la charge de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission a été reçue de Dompierre Transport pour un montant de 600 \$ avant taxes;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Édith Cooke,

**APPUYÉE PAR** Mme Isabelle Quirion,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE CONFIER** à Dompierre Transport le mandat d'aller chercher le chargement de compost;
- **D'APPROUVER** la soumission tel que présenté;
- **DE PAYER** la dépense au montant de 600 \$ avant taxes au poste budgétaire # 02-32020-516.

**ADOPTÉE.**

## 7. LOISIRS—SPORTS—CULTURE—FAMILLE—VIE COMMUNAUTAIRE

## **7.1 Rapport écrit de l'agent de développement économique, touristique, responsable du service des loisirs et de la culture**

Mme Édith Cooke procède à la lecture du rapport et présente les faits saillants.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Rapport du service d'incendie de la Ville de Saint-Raymond – Février 2026**

M. Jean-René Côté présente le rapport du service d'incendie et rappelle d'apporter une attention particulière aux feus extérieurs en cette période printanière.

## **9. RAPPORTS DES COMITÉS**

## **10. BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des échanges ont eu lieu sur divers sujets d'intérêt pour les citoyennes et citoyens, notamment :

- Disponibilités de barils de récupération d'eau de pluie
- Distribution d'arbres
- Entente avec le CVLS - Gestion des chalets et de la plage
- Panneau d'affichage – Diffusion de nouvelles
- Traverse piétonnière
- Amélioration du parc
- Consommation d'eau – Sensibilisation des citoyens par le biais du bulletin municipal

Il est mentionné que les membres du Conseil municipal, ainsi que le directeur général, ont répondu à l'ensemble des questions soulevées par les personnes présentes.

## **12. VARIA**

93-04-05-26

### **12.1 Demande de soutien – Comité Vas-y**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Vas-y œuvre depuis plusieurs années sur le territoire afin d'offrir des services, de l'information et des activités destinés principalement aux personnes âgées, contribuant ainsi à leur autonomie, à leur inclusion sociale et à leur participation citoyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Vas-y souhaite procéder à un projet de relocalisation et d'aménagement de nouveaux locaux, dans le but d'améliorer l'accessibilité, la visibilité et la qualité des services offerts à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal reconnaît la pertinence sociale et communautaire de ce projet pour les citoyens du territoire;

**SUR LA PROPOSITION DE** Mme Isabelle Quirion,

**APPUYÉE PAR** M. Yvan Paquet,

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf appuie le projet de relocalisation et d'aménagement du Comité Vas-y, dans le cadre de sa

demande de soutien financier au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC de Portneuf;

- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf ainsi qu'au Comité Vas-y, à titre de confirmation officielle de l'appui municipal.

**ADOPTÉE.**

94-04-05-26

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Christina Beaumont et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 55.

Monsieur Cédric Champagne  
Maire

Monsieur Ibrahima Nguirane  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Cédric Champagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.